

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 12 avril 2023 -

Etaients présents :

- Madame Marie-Line EVERLET, maire.
- Madame Maryse DARNAUD, maire adjointe.
- Madame Patricia BRUNET, adjointe.
- Monsieur Jean-Claude LE MAIRE, adjoint.
- Monsieur Helder DA CRUZ
- Monsieur Fabien DUPRONT, conseiller municipal.
- Monsieur Cédric FONTAN
- Monsieur Michel GARROS
- Monsieur Vanneck GASPARINI, conseiller municipal.
- Madame Estelle GOURIER,
- Madame Martine GOUZENNE, conseillère municipale.
- Monsieur Olivier JAQUEMET, conseiller municipal.
- Madame Michèle MAYRAN, conseillère municipale.

Etaients excusés :

Madame Marie-Hélène LEMAITRE, conseillère municipale.

Etait absent :

Monsieur Jean-Paul BERGES, conseiller municipal.

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 20h30,

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. Maryse DARNAUD se déclare volontaire.

Madame le maire demande aux élus de se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 14 décembre 2022, reçu avec la convocation à la présence séance. Après approbation de ce compte rendu à l'unanimité, elle invite les conseillers municipaux présents à signer la liste d'émargement.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Subventions aux associations
- Vote des taux d'imposition 2023 (TH, TFNB, TFB)
- Investissements 2023
- Revalorisation tarif jetons de chauffage
- Tableau des emplois et des effectifs
- Bus dentaire
- Extinction de l'éclairage public

- Adhésion nouvelle commune à la carte Fourrière animale
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

I/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Maryse Darnaud présente les résultats du compte administratif 2022 qui se résumant de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Recettes :	734 803,09	
- Dépenses :	550 874,14	
- Résultat de l'exercice :	<i>excédent de</i> 183 928,95	
- Résultat antérieurs reportés :	<i>excédent de</i> 263 726,08	
Résultat cumulé au 31/12/2022 :		447 655,03

Section d'Investissement

- Recettes :	355 365,57	
- Dépenses :	280 296,24	
- Résultat de l'exercice :	<i>excédent de</i> 75 069,33	
- Résultat antérieurs reportés :	<i>excédent de</i> 180 167,85	
- :Restes à réaliser :	<i>en dépenses</i> 30 468,23	
Résultat cumulé au 31/12/2022 :		224 768,95

Conformément à la Loi, Madame le Maire se retire de la séance et Madame Maryse DARNAUD, 1^{er} Adjointe, le soumet au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

II/ COMPTE DE GESTION 2022

Maryse Darnaud informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le SGC AUCH.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Service de gestion comptable est conforme au compte administratif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	280 296,24	355 365,57
Section de fonctionnement	550 874,14	734 803,09

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Comptable,

Maryse Darnaud soumet l'approbation du compte de gestion au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

III/ AFFECTATION DU RESULTAT

Maryse Darnaud propose d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) affectation complémentaire en réserves au compte 1068 la somme de	240 000,00
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	207 655,03

Maryse Darnaud soumet cette affectation au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

IV/ BUDGET PREVISIONNEL 2023

Maryse Darnaud présente et commente les données financières du budget prévisionnel 2023

Celui-ci s'établit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 881 824,03
- Recettes : 881 824,03

Investissement

- Dépenses : 722 448,18
- Recettes : 722 448,18

Maryse Darnaud soumet le budget primitif 2023 au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

V/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Maryse Darnaud présente les propositions de subventions communales aux associations,

Association AIDE AUX VICTIMES	80 €
APE asso parents d'élèves	2 000 €
BASKET ORDAN	80 €
CAFE ASSO SOUS LES MARRONNIERS	800 €
CLUB 3EME AGE : GENERATION MOUVEMENT	400 €
CULTURE ET LOISIRS	1 100 €
ECOLE DE MUSIQUE LA LYRE D'ORPHEE	1 200 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200 €
LA DIANE ORDANAISE	260 €
ORDANCE LINE CLUB	160 €
PETANQUE JOYEUSE	160 €

STE CHASSE LARROQUE	200 €
STE DE PECHE JEGUN	160 €
TENNIS CLUB ORDANNAIS	200 €
CROIX ROUGE: Subvention bus dentaire	500 €
	= 7 500€

Après discussion, Maryse Darnaud soumet ces subventions au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

VI/ Vote des taux d'imposition 2023 (TH, TFNB, TFB)

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour l'année 2023, Maryse Darnaud présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition définitives de 2022, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Elle propose de fixer les taux pour 2023.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12.08
Taxe sur le foncier bâti :	52.04
Taxe sur le foncier non bâti :	75.42

Maryse Darnaud soumet ces taux au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

V/ Investissements 2023

Maryse Darnaud rappelle que le tableau des investissements a été présenté en même temps que le budget 2023.

VI/ Revalorisation tarif jetons de chauffage

Après discussion, ce point est ajourné

VII/ Tableau des emplois et des effectifs

Maryse Darnaud présente le tableau des emplois et des effectifs et soumet celui-ci au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

VIII/ Bus dentaire

Ce point a été abordé lors du vote des subventions aux associations. Mme le maire précise que les premiers stationnements à Ordan (place de la Mairie) auront lieu les 23 mai et 13 juin avec

une pause en juillet/août avant de reprendre en septembre. Les RDV se prennent directement auprès de la Croix Rouge du Gers.

IX/ Extinction de l'éclairage public

Après discussion, il est proposé de se renseigner sur les responsabilités et les retours des communes avoisinantes le pratiquant. Affaire à suivre.

X/ SM3V Avis sur l'adhésion d'une commune à la carte fourrière animale

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 21 mars 2023. Elle fait part au Conseil Municipal de la nécessité de refaire cette procédure suite à l'impossibilité des services de la Sous-Préfecture de produire l'Arrêté Préfectoral, une note d'incidence étant prévue par l'article L5211-39-2 du CGCT, n'ayant pas été fournie lors de la première demande d'adhésion.

Le SM3V a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la commune de FLAMARENS (32340).

Madame Le Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis de tous les organes délibérants des membres du Syndicat (Communes et Communautés d'Agglomération et de Communes). Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Madame le Maire soumet aux élus l'adhésion de la commune de Flamarens

Vote des élus : 11 votes pour, 1 vote contre, 2 abstentions.

XI/ POINT COMMISSIONS

Madame DARNAUD propose de participer à Prepa'risk et met l'information en ligne sur Ordanet afin que chaque élu se prononce.

Madame BRUNET détaille le compte rendu du conseil d'école et des réunions au SIAEP. Elle parle ensuite du chantier été jeunes, du diagnostic cantine et du balisage des chemins de randonnés. Elle informe que la procédure d'embauche d'un emploi temporaire pour le conservatoire municipal d'archéologie et d'histoire cet été couplé avec une aide pour la mise en place de la bibliothèque, a commencé.

Monsieur LE MAIRE fait le point des travaux effectués par les agents (voirie, églises, logements, salle polyvalente, ...) et les travaux rendus nécessaires pour l'assainissement collectif (cf pompe relevage). Il parle également du projet des ombrières et des réserves pour la récupération de l'eau de pluie. Il précise que toutes les serrures ont été changées et les clés distribuées.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

Madame EVERLET propose d'abattre la haie de cyprès au terrain de tennis et d'en replanter une avec d'autres variétés non susceptibles de dégrader le terrain.

Elle indique les préconisations de la DDT pour le chemin piétonnier, Monsieur Jean Paul BERGES a fait des relevés et il sera impossible de les suivre, il faut donc demander une dérogation. Affaire à suivre par Monsieur BERGES.

Monsieur FONTAN fait un point sur le dossier des travaux d'accessibilité à l'école et informe qu'à ce stade du projet, les délais sont respectés.

Monsieur DUPRONT souhaite des informations sur les travaux de fauchage et les investissements en matériel d'entretien de la voirie. Il précise par ailleurs qu'une visite s'impose avec Monsieur BERGERS, au ponceau du Baïzet (RDV est pris entre eux).

Monsieur JACQUEMET dresse un bilan positif des rencontres proposées par Gers Numérique et signale l'atelier de résilience alimentaire qui aura lieu prochainement.

Points divers :

Licence IV : Monsieur Dupront doit reprendre le dossier en lien avec le secrétariat de mairie.

Règlement point lecture : en cours de relecture avec l'association CLV.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse s'exprimer avant de clôturer ce conseil.

.Fin de la séance : 22h30